

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



UNIVERSITÄT
DES
SAARLANDES

Convention de coopération spécifique pour le parcours intégré franco-allemand

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

Sise : 4 rue Blaise Pascal- CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex, France,

Représentée par son Président, Monsieur Alain BERETZ,

Agissant pour le compte de la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion,

Représentée par son Doyen, Monsieur Christian MESTRE

D'une part

ET

L'Université de la Sarre / UDS (Allemagne),

Sise : Campus, D- 66123 Saarbrücken, Deutschland,

Représentée par son Président, Monsieur Volker LINNEWEBER,

Agissant pour le compte de la Faculté de Droit et de Sciences économiques

et du Centre Juridique Franco-Allemand,

Représentés par leur Doyen, Monsieur Stephan WETH

D'autre part

Ci- après conjointement désignées par « *les institutions partenaires* »

Conviennent de ce qui suit :

Préambule

Considérant les résultats très positifs découlant de l'accord de coopération internationale du 29/06/2007 entre l'Université de la Sarre, la Rechts- und Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät et plus particulièrement le CJFA (Centre Juridique Franco-Allemand), et la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg ;

Considérant l'objectif commun des deux universités de renforcement des contacts entre étudiants et enseignants allemands et français et de développement de la connaissance simultanée des systèmes juridiques des deux pays ainsi que celle des langages juridiques correspondants.

Considérant la volonté des autorités des deux établissements de poursuivre et de développer la collaboration entreprise ;

L'Université de Strasbourg, pour le compte de la **Faculté de Droit, de Sciences politiques et de gestion**, d'une part,

et

L'Université de la Sarre, pour le compte de la **Faculté de Droit et de Sciences économiques** et du **Centre Juridique Franco-Allemand**, d'autre part,

conviennent d'organiser en partenariat un parcours intégré de formation (*Studiengang*) juridique franco-allemande de niveau Licence (ci-après : parcours intégré) avec la possibilité d'obtention de la Licence Droit, économie, gestion, mention Droit de l'Université de Strasbourg et d'un certificat d'études juridiques franco-allemandes (Zertifikat « Studien des deutschen und französischen Rechts »), ZSDFR) de l'Université de la Sarre et de favoriser des échanges d'enseignants pour des séjours de courte ou de longue durée.

Le présent partenariat ne porte pas atteinte aux coopérations existantes ou à venir que les deux Universités peuvent entretenir avec d'autres établissements dans le domaine de la formation de juristes franco-allemands, telles notamment

- la coopération de l'Université de Strasbourg avec l'Université de Fribourg,
- la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Paris II,
- la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Lorraine,
- la coopération de l'Université de la Sarre avec les Universités de Lille et Warwick.

A cette fin, les deux universités partenaires conviennent comme suit :

§1

Objet de l'accord

1.1 : Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2014/2015 pour parvenir à la délivrance par l'Université de Strasbourg de la Licence Droit, économie, gestion, mention Droit conformément à l'arrêté d'habilitation joint en annexe et à la délivrance par l'Université de la Sarre d'un Certificat d'études juridiques franco-allemandes (Zertifikat Studien des deutschen und französischen Rechts, ZSDFR) .

1.2 Le parcours intégré couvre les matières des trois premières années (six semestres) d'études juridiques, les deux premières années étant accomplies au CJFA et à la Faculté de droit et d'économie de l'Université de la Sarre et la troisième (L3) étant accomplie à la Faculté de Droit, de sciences politiques de l'Université de Strasbourg. Les étudiants du parcours intégré suivent ensemble tous les enseignements de chacun des différents niveaux.

1.3 : Le parcours intégré est proposé sous la forme de deux parcours distincts qui dépendent du choix du pays dans lequel le candidat entend poursuivre sa formation professionnelle :

- Le premier parcours (parcours A) s'adresse aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition d'une qualification professionnelle française, tout en se spécialisant en droit allemand ;
- Le second parcours (parcours B) s'adresse aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition de la qualification professionnelle allemande (Befähigung zum Richteramt selon §5 du DRiG - Deutsches Richtergesetz) au cours des six premiers semestres de la formation de droit (Rechtswissenschaft) de l'Université de la Sarre, tout en se spécialisant en droit français .

§2

Administration du parcours

Les partenaires nomment respectivement un responsable du parcours intégré ainsi que son représentant. Les deux responsables de programme représentent le parcours intégré à l'extérieur, et se coordonnent pour la mise en place d'un programme d'enseignement cohérent. Ils sont en outre compétents pour l'encadrement des étudiants ainsi que pour la procédure d'admission des candidats dans le parcours intégré.

Noms et coordonnées des responsables:

Université de Strasbourg :

Nicolas Nord

1 place d'Athènes

BP 66, 67045 Strasbourg Cedex

nicolas.nord@unistra.fr

Université de la Sarre/CJFA :

NDIAYE Florence

Universität des Saarlandes

CJFA Campus- Geb. B4. 1

D-66123 Sarrebruck

f.ndiaye@mx.uni-saarland.de

Les responsables de la formation fourniront un bilan de la coopération au moins six mois avant l'échéance du présent Accord.

§3

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs ou/et de chercheurs participant à la formation dispensée dans chacun des établissements.

§4

Procédure d'admission

4.1 Critères de sélection des candidats :

Le parcours intégré est accessible à tout candidat en possession d'un titre lui permettant de poursuivre des études supérieures dans l'une des universités partenaires (en règle générale Baccalauréat français ou Abitur allemand).

4.2 Répartition des étudiants

Chaque année, 30 étudiants sont admis à entrer dans le parcours intégré. Dans le cadre de la Licence, 15 candidats seront admis à suivre le parcours A et 15 à suivre le parcours B. Les partenaires peuvent toutefois d'un commun accord modifier la répartition ainsi opérée en fonction des circonstances particulières.

4.3 Compétences linguistiques

4.3.1 : Les étudiants doivent posséder des compétences linguistiques disciplinaires suffisantes en allemand et en français (en règle générale : allemand 1ère langue au baccalauréat ou Französisch Leistungsfach à l'Abitur).

4.3.2 : Les responsables de programme évalueront ensemble, si les connaissances linguistiques des candidats sont suffisantes pour participer au cursus intégré.

4.3.3 : Pour l'admission au parcours A, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau B2 d'Allemand du « Portfolio Européen des Langues »¹ du Conseil de l'Europe pour suivre des cours en allemand.

4.3.4 : Pour l'admission au parcours B, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau 82 de Français du « Portfolio Européen des Langues »² du Conseil de l'Europe pour suivre des cours en français.

4.4 Commission de sélection

Les admissions en première année du parcours intégré sont prononcées par une commission comprenant un représentant désigné par le doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg et l'un des directeurs du CJFA ou son représentant.

§5

Organisation du parcours intégré / Déroulement des études

5.1. Déroulement des études

5.1.1 Le déroulement des études est structuré en 6 semestres.

1

Grille des niveaux et informations complémentaires disponibles sur le site :

http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=E&M=/main_pages/welcome.html

2

Grille des niveaux et informations complémentaires disponibles sur le site :

http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=E&M=/main_pages/welcome.html

5.1.2. Déroulement des études menant à la Licence

5.1.2.1 : Les deux premières années se déroulent à l'Université de la Sarre. A l'issue de la deuxième année, les étudiants ayant validé 120 crédits européens poursuivent leurs études à l'Université de Strasbourg.

5.1.2.2 : Le parcours B de Licence se caractérise par le fait qu'une partie des enseignements et examens de chaque niveau de Licence est remplacée par la validation des connaissances acquises parallèlement dans le cadre de la formation de « Rechtswissenschaft » de l'Université de la Sarre. Le volume des enseignements et examens à chacun des trois niveaux (L1, L2, L3) du parcours intégré est alors réduit conformément au « Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang „droit" sowie für den Erwerb des Zertifikats „Studien des deutsch und französischen Rechts" (ZSDFR)» de l'Université de la Sarre.

Lors de la 3^{ème} année à l'Université de Strasbourg, les étudiants du parcours B peuvent suivre le programme classique avec le Parcours A et valider 180 ECTS à l'université de Strasbourg ou suivre un programme allégé (Cf Annexe 2 – Programme des enseignements). Si les étudiants font le choix de cette maquette allégée, ils ne valideront leur année de Licence qu'en apportant la preuve de l'obtention de 29 LP supplémentaires.

Le déroulement de l'année L3 à l'Université de Strasbourg pourra être aménagé sur 2 années. La Licence ne sera délivrée qu'en apportant la preuve de la validation de 180 ECTS acquis directement ou par équivalence.

5.1.2.3 : Les titulaires d'une Licence obtenue selon le parcours A de la formation intégrée ont vocation à intégrer une première année de Master à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg. Ils peuvent aussi poursuivre leurs études en Rechtswissenschaft à l'Université de la Sarre.

5.1.2.4 : Les titulaires de la Licence obtenue selon le parcours B de la formation intégrée et ayant obtenu la Erste juristische Staatsprüfung ou acquis toutes les qualifications requises pour s'inscrire à cet examen (3 Scheine) pourront postuler directement en année M2 juridique de l'Université de Strasbourg, sous les conditions fixées par cette dernière. Ces étudiants doivent avoir déjà obtenu 240 ECTS.

5.1.3. Déroulement des études menant au certificat

Le certificat s'appuie sur les matières et examens de la Licence de droit telles que précisées dans le tableau des enseignements prévu en annexe 3. Les étudiants doivent suivre les matières françaises et allemandes communes aux parcours A et B de la Licence.

Le certificat prévoit un séminaire d'introduction à la culture juridique commune française et allemande en début d'études et un séminaire de droit comparé en fin de parcours (6^{ème} semestre).

Toutes les matières du certificat ont le même coefficient. L'obtention du certificat n'est pas liée à la réussite de la Licence ; les moyennes obtenues à la Licence et au certificat peuvent différer.

En troisième année, les étudiants de Variante B ont le choix pour la validation de leurs matières allemandes : passer les examens de droit allemand de niveau L3 à l'Université de Strasbourg ou faire valider les notes obtenues dans les mêmes matières en *Rechtswissenschaft* à l'Université de la Sarre.

L'Université de Strasbourg garantit que les matières de la troisième année du parcours de Licence et de certificat telles que prévues dans le programme des études joint en annexe 3 seront proposées aux étudiants.

5.2 Modalités d'études et d'examens

5.2.1 : Les modalités d'études et examens des deux premières années de la Licence (L1 et L2) ainsi que les règles de validation du certificat ZSDFR " Studien des deutschen und französischen Rechts „ sont organisées conformément au règlement " Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang « droit » sowie für den Erwerb des Zertifikats " Studien des deutsch und französischen Rechts " (ZSDFR) de l'Université de la Sarre.

5.2.2 : Les modalités d'études et examens de la troisième année de Licence et les règles de validation de la Licence sont organisées conformément aux règles en vigueur à l'Université de Strasbourg.

5.2.3 : Les responsables de programme arrêtent les modalités d'études et d'examens, ils proposent les éventuelles modifications des règlements d'études respectifs aux fins d'approbation par les composantes concernées et les instances délibérantes et décisionnelles des universités partenaires, selon les règles et procédures en vigueur dans chaque établissement. Afin de garantir un programme d'études équilibré et optimal, chacun des partenaires s'engage à ne modifier sa propre partie du programme d'études (Studienprogramm) qu'avec le consentement de l'autre partenaire.

5.3 Jurys d'examens, délibérations

5.3.1 Durant les deux premières années d'études de Licence et de certificat, un jury se réunit pour délibérer sur les notes des étudiants à la fin de chaque session d'examens et en prend acte. Ce jury décide de l'obtention des modules, de la validation des semestres et de l'acquisition de l'année.

5.3.2: Ce jury est composé des membres suivants:

-au moins un membre de la direction du CJFA ou l'un de ses représentants

- un représentant de la Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät de l'Université de la Sarre

et un représentant de l'Université de Strasbourg.

5.3.3 En troisième année de Licence, la composition du jury d'examens est fixée par les règles applicables à l'Université de Strasbourg.

§6

Diplômes obtenus

6.1 Obtention de la Licence et du certificat

6.1.1 : Après validation des 180 ECTS correspondant aux exigences de la formation prévues par le règlement des études et examens de l'Université de Strasbourg et le règlement " Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang " droit " sowie für den Erwerb des Zertifikats « Studien des deutsch und französischen Rechts " (ZSDFR)» de l'Université de la Sarre, l'étudiant obtient la Licence Droit, économie, gestion, mention Droit délivrée par l'Université de Strasbourg.

6.1.2 : Après la réussite des trois niveaux d'études de droit français et allemand au Centre Juridique Franco-Allemand, à la Rechts-und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät de l'Université de la Sarre et à la Faculté de Droit. Sciences politiques et gestion de l'Université de Strasbourg, les étudiants obtiendront en plus un certificat d'études juridiques franco-allemandes (Zertifikat „ Studien des deutschen und französischen Rechts" ZSDFR) délivré par l'Université de la Sarre.

6.1.3 : Les étudiants obtiennent également de la part de chacune des universités partenaires un supplément au diplôme distinct qui détaille les plus-values du parcours intégré. L'UFA sera invitée à signer les suppléments des étudiants qu'elle soutient.

6.1.4 : Chaque diplôme sera délivré dans la langue de l'université habilitée à les délivrer et selon les conditions qui lui sont propres.

6.2 Relevés de notes

6.2.1 : Les universités partenaires délivrent également aux étudiants du parcours intégré un relevé de notes portant sur toutes les unités d'enseignement validées et précisant le cas échéant le nombre de crédits ECTS obtenus.

6.2.2 : Le secrétariat pédagogique du CJFA et le service de la scolarité de la Faculté de Droit, Sciences politiques et gestion de l'Université de Strasbourg se communiquent respectivement les renseignements pédagogiques utiles, notamment pour ce qui concerne les résultats obtenus aux examens.

6.3 Système de notation

6.3.1: Le système de notation appliquée pour la licence est le système français.

6.3.2: Le système de notation appliquée pour le certificat est le système allemand.

§7

Inscription des étudiants

7.1 Modalités générales d'inscription

7.1.1 : Tous les étudiants admis selon le paragraphe 4 à participer au parcours intégré sont inscrits simultanément auprès de l'Université de la Sarre et de l'Université de Strasbourg pendant leurs trois années d'études. Ils n'acquittent leurs droits d'inscription qu'auprès de l'une de ces universités selon les modalités suivantes.

7.1.2 : Les étudiants s'inscrivent selon les règles en vigueur dans chacune des universités partenaires. Les services d'inscription respectifs des universités partenaires harmonisent au mieux leurs procédures d'inscription afin de faciliter les démarches administratives des étudiants concernés.

7.1.3 : Les étudiants bénéficieront de deux cartes d'étudiants délivrés par les deux universités.

7.1.4 : Les étudiants inscrits dans cette formation souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale européenne, responsabilité civile). Les étudiants de moins de 28 ans, dont l'université d'origine est l'Université de Strasbourg, devront obligatoirement souscrire à la sécurité sociale française.

7.2 Modalités particulières d'inscription en parcours A

7.2.1 : Les étudiants admis selon le paragraphe 4 à participer à la formation selon le parcours A n'acquittent leurs droits d'inscription qu'à l'Université de Strasbourg.

7.2.2 : Lors de leur inscription administrative à l'Université de Strasbourg, les étudiants obtiennent un Pass Campus. En cas de difficultés, ils pourront s'adresser aux responsables de la formation (voir paragraphe 2).

7.2.3 : Pendant leur séjour à l'Université de la Sarre, ils n'y acquittent que les frais semestriels de transports en commun. Ils doivent faire face aux frais de logement et de subsistance occasionnés par leur séjour ; ils doivent en outre faire la preuve de leur couverture sociale.

7.3 Modalités particulières d'inscriptions en parcours B

7.3.1 : Les étudiants admis selon le paragraphe 4 à participer à la formation selon le parcours B n'acquittent les droits d'inscriptions semestriels, les contributions au Studentenwerk (Sozialbeitrag) et à la corporation des étudiants qu'à l'Université de la Sarre.

7.3.2 : Durant leurs trois années d'études, ils n'acquittent à l'Université de Strasbourg que la contribution obligatoire à la visite médicale. Ils doivent faire face aux frais de logement et de subsistance occasionnés par leur séjour en France ; ils doivent faire la preuve de leur couverture sociale.

§8

Mesures particulières destinées à renforcer le degré d'intégration du cursus

8.1 : Avec l'aide des services compétents de leurs universités respectives, les enseignants responsables du parcours intégré assistent les étudiants pendant la durée de leur séjour à l'université partenaire.

8.2 : Les enseignants responsables du programme organisent au moins une fois par an une réunion de coordination. De concert avec les organes de leurs universités et les enseignants concernés par le programme intégré, ils proposent les mesures d'harmonisation et/ou les modifications à la présente convention qui pourraient apparaître nécessaires.

8.3 : En vue de renforcer l'intégration, chaque université partenaire accepte l'échange facultatif d'enseignants-chercheurs pour assurer des enseignements dans les universités partenaires. Un tel échange permet d'élargir l'offre de cours optionnels dans chacun des établissements participants.

8.4 : Les deux établissements et leurs composantes intéressées (Centre Juridique Franco-Allemand, Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät de l'Université de la Sarre et la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg) coordonneront leurs initiatives pour faire connaître le parcours intégré auprès du public concerné des lycéens. Ils harmoniseront leur présentation du parcours intégré sur internet.

§9

Aspects financiers / demande de soutien du parcours intégré

9.1 Les universités partenaires s'efforcent d'obtenir pour le parcours intégré des subventions nationales ou européennes (par ex. ERASMUS) et un soutien au niveau de l'Université Franco-Allemande (UFA).

9.2 Chaque université partenaire supporte à part égale les frais occasionnés par cette coopération en proportion de sa participation.

§10

Accueil et mesures d'accompagnement des étudiants

Les partenaires aident les étudiants à trouver un logement et leur facilitent l'accès aux restaurants universitaires.

§11

Validité et durée de la convention

11.1 La convention de coopération spécifique peut être modifiée par un avenant signé par les deux universités.

11.2 Quatre (4) exemplaires originaux en langue française et quatre (4) originaux en langue allemande sont signés par chacun des partenaires.

11.3 La convention entre en vigueur dès sa signature et remplace la convention de partenariat entre l'Université de Strasbourg (Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion) et l'Université de la Sarre (Rechts- und Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät und Centre Juridique Franco-Allemand) du 29 juin 2007 et son avenant de prolongation du 20 novembre 2013. La convention s'applique à compter de la rentrée universitaire 2014/2015 pour cinq (5) ans, sous réserve du renouvellement des habilitations des diplômes nationaux pour la partie française.

A l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires.

Chaque partenaire pourra à tout moment résilier cette convention, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision avec un préavis de six mois.

Au cas où il serait mis fin à cette convention, les partenaires devront garantir que les étudiants, qui au moment de la cessation auraient déjà entrepris leurs études dans le cadre de cette convention, puissent encore les mener à leur terme d'après les règles définies par cette dernière.

§12

Dispositions relatives à l'année 2014/2015

12.1 : A la rentrée universitaire 2014/2015, les étudiants ayant obtenu leur première année de Licence à l'Université de la Sarre pourront candidater pour poursuivre leur formation dans la seconde année du parcours intégré selon la nouvelle convention.

12.2 : A la rentrée universitaire 2014/2015, les étudiants ayant obtenu leur seconde année de Licence à l'Université de la Sarre pourront candidater pour poursuivre à l'Université de Strasbourg en troisième année du parcours intégré selon les termes de la présente convention.

12.3 : Les étudiants bénéficiant de l'admission prévue aux alinéas 12.1 et 12.2 pourront prétendre à l'issue de la réussite de leur dernière année d'études de Licence et de certificat à la délivrance de la Licence en droit de l'Université de Strasbourg et du certificat d'études juridiques franco-allemandes, Zertifikat « Studien des deutschen und französischen Rechts (ZSDFR) » de l'Université de la Sarre.

§13

Divers

La convention comporte trois (3) annexes :

Annexe 1 : Tableaux des notes avec indication des mentions

Annexe 2 : Schéma commun de déroulement des études

Annexe 3 : Programme des enseignements du parcours intégré de Licence et de Certificat

Annexe 4 (sur demande): Habilitation de la Licence Droit, économie, gestion, mention Droit pour la partie française

Annexe 1 : Tableau des notes avec indication des mentions

Anlage 1 : Bewertungssystem unter Angabe der Prädikate

Tableau de conversion des notes allemandes vers les notes françaises
Umrechnungsschlüssel vom deutschen in das französische Benotungssystem:

Juristen-Benotung (§ 7 JAO 1998)	notation française avec mention /20
ungenügend: (<i>nul</i>) (eine völlig unbrauchbare Leistung) 0 Punkte	0/20
mangelhaft: (<i>insuffisant</i>) (eine Leistung mit erheblichen Mängeln) 1 Punkt 2 Punkte 3 Punkte	5/20 7/20 8,5/20
ausreichend: (<i>passable</i>) (eine Leistung, die trotz ihrer Mängel durchschnittlichen Anforderungen noch entspricht) 4 Punkte 5 Punkte 6 Punkte	10/20 passable 10,5/20 11/20
befriedigend: (<i>satisfaisant</i>) (eine Leistung, die in jeder Hinsicht durchschnittlichen Anforderungen entspricht) 7 Punkte 8 Punkte 9 Punkte	11,5/20 12/20 assez bien 12,5/20
voll befriedigend: (<i>pleinement satisfaisant</i>) (eine über dem Durchschnitt liegende Leistung) 10 Punkte 11 Punkte 12 Punkte	13/20 13,5/20 14/20 bien
gut: (<i>bien</i>) (eine erheblich über dem Durchschnitt liegende Leistung) 13 Punkte 14 Punkte 15 Punkte	14,5/20 15/20 15,5/20
sehr gut: (<i>très bien</i>) (eine ganz besonders hervorragende Leistung) 16 Punkte 17 Punkte 18 Punkte	16/20 très bien 17/20 20/20

Tableau de conversion des notes françaises vers les notes allemandes
Umrechnungsschlüssel vom französischen in das deutsche Benotungssystem:

Französische Benotung (.../20)/ notation française	Benotung / notation allemande avec mention
0/20 - 4,99/20	ungenügend: eine völlig unbrauchbare Leistung 0 Punkte
5,00/20--6,49/20 6,50/20--8,49/20 8,50/20-9,99/20	mangelhaft : eine Leistung mit erheblichen Mängeln 1 Punkt! 2 Punkte 3 Punkte
<i>passable</i> 10,00- 10,49/20 10,50/20-10,99/20 11,00/20–11,49/20	Ausreichend: eine Leistung, die trotz ihrer Mängel durchschnittlichen Anforderungen noch entspricht 4 Punkte 5 Punkte 6 Punkte
<i>asse= bien</i> 11,50/20-11,99/20 12,00/20-12,49/20 12,50/20-12,99/20	Befriedigend: eine Leistung, die in jeder Hinsicht durchschnittlichen Anforderungen entspricht 7 Punkte 8 Punkte 9 Punkte
 13,00/20-13,49/20 13,50/20-13,99/20	voll befriedigend: eine über dem Durchschnitt liegende Leistung 10 Punkte 11 Punkte
<i>bien</i> 14,00/20-14,49/20	12 Punkte
 14,50/20–14,99/20 15,00/20-15,49/20 15,50/20-15,99/20	gut: eine erheblich über dem Durchschnitt liegende Leistung 13 Punkte 14 Punkte 15 Punkte
<i>très bien</i> 16,00/20-16,99/20 17,00/20–17,99/20 18,00/20-20,00/20	sehr gut: eine ganz besonders hervorragende Leistung 16 Punkte 17 Punkte 18 Punkte

A	2: Sch'	de d'	1	t des étud	Ani	2: G	•	Stud	laufsol
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de Licence et 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de Certificat allemand ZSDFR	Parcours A	Parcours B							
	Droit français et allemand + Matières du ZSDFR	Droit français et allemand + Matières du ZSDFR							
	Matières du ZSDFR	Matières des deuxières années« Rechtswissenschaft »nécessairesà l'obtention de la « Erste Juristische Staatsprüfung »							
Etudes à l'Université de la Sarre 3 ^{ème} année de Licence et 3 ^{ème} année Certificat allemand ZSDFR	120 ECTS pour la Licence Etudes à l'Université de Strasbourg Droit français et allemand + Matières du ZSDFR	Option 1 Etudes à l'Université de Strasbourg Droit français et allemand + Matières du ZSDFR	Option 2 ¹ Etudes à l'Université de Strasbourg & A l'Université de la Sarre Programme allégé droit français et allemand + Enseignements de la 3 ^{ème} année « Rechtswissenschaft » à l'Université de la Sarre						
	60 ECTS	60 ECTS	38 ECTS pour programme de Licence allégé 158 ECTS + 29 LP obtenus par validation des connaissances acquises sans le cadre de la formation de « Rechtswissenschaft » de l'Université de la Sarre => validation Licence, 180 ECTS par équivalence pour les 22 ECTS manquants						
Total crédits Licence	180 ECTS	180 ECTS	Délivrance de la licence en droit et du « Zertifikat Studien des deutschen und französischen Rechts »						

¹ Les étudiants suivant l'option 2 peuvent bénéficier d'un aménagement de la 3^{ème} année sur deux ans.

Anlage 2 deutsche Fassung_gl : Gemeinsamer Studienverlaufs_1!_Jan

	Variante A	Variante B	
1. und 2. Studienjahr Licence + 1. und 2. Studienjahr deutsches Zertifikat ZSDFR Studium an der Universität des Saarlandes	Französisches und deutsches Recht + Fächer des ZSDFR	Französisches und deutsches Recht + Fächer des ZSDFR Fächer der ersten beiden Studienjahre « Rechtswissenschaft », die für die Ablegung der « Ersten Juristischen Staatsprüfung » notwendig sind	
3. Studienjahr Licence + 3. Studienjahr deutsches Zertifikat ZSDFR	120 ECTS für die Licence Studium an der Université de Strasbourg Französisches und deutsches Recht + Fächer des ZSDFR	Option 1 Studium an der Université de Strasbourg Französisches und deutsches Recht + Fächer des ZSDFR	Option 2 ² Studium an der Université de Strasbourg und an der Universität des Saarlandes Erleichtertes Programm französisches und deutsches Recht + 3. Studienjahr « Rechtswissenschaft » an der Universität des Saarlandes
Gesamtzahl ECTS Licence	60 ECTS 180 ECTS	60 ECTS 180 ECTS	38 ECTS für das erleichterte Licence-Programm 158 ECTS + 29 LP - erreicht durch Anrechnung von den Studienleistungen, die parallel im Rahmen des Studiums der Rechtswissenschaft an der Universität des Saarlandes erworben werden

=> Bestehen der Licence, 180 ECTS durch Anrechnung von Studienleistungen für die 22 fehlenden ECTS

Verleihung der Licence en droit und des « Zertifikats Studien des deutschen und französischen Rechts »

²Die Studierenden, die die Option 2 wählen, dürfen ihr drittes Studienjahr in zwei Jahren absolvieren.

Annexe 3 : Programmes des enseignements suivis en L1 et L2 au CJFA, Université de la Sarre par les étudiants du parcours commun Strasbourg / CJFA PARCOURS A ET B

Anlage 3 : Tabelle der Studien- und Prüfungsleistungen am CJFA der Universität des Saarlandes (L1, L2) für die Studierenden des integrierten Studiengangs mit der Universität de Strasbourg / Parcours A und B

li PARCOURS A

Licence 1, L1 (Sarrebuck)		Präsenzstunden (*) / volum horaire	Stunden insgesamt (*) / total	ECTS	Gewichtung/ coefficient
Semestre 1 (LI-S1)					
	UFD11 . Fundamentale droit français		51h	8 ECTS	
-	Cours : Droit constitutionnel général - Droit constitutionnel général - Droit constitutionnel comparé	18h 18h			2
-	TD	15h			1
	UFD12 . Fundamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours: introduction au droit privé	36h			2
	TD : introduction au droit privé	15h			1
	UFD13 :Fundamentale droit allemand		78h	6 ECTS	
	Cours Bürgerliches Vermögensrecht I	56h/5 SWS			2
	AG : Bürgerliches Vermögensrecht I	22h/12 SWS			1
	UE011 : Ouverture droit allemand		34h	4 ECTS	
	Cours Staatsrecht 1	34h/3 SWS			1
	UE012 . Ouverture française		18h	2 ECTS	
	Cours : Histoire du droit	18h			1

	UFT 10 Transversale		18h	2 ECTS	
	Science politique	18h			1
	Total	250b	250b	30 ECTS	
Semestre 2 (L1-S2)					
	UFD 21 : Fondamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours : Droit constitutionnel : la Vème République	36h			2
	TD : Droit constitutionnel : la Vème République	15h			1
	UFD22 . Fondamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours : Droit civil : Famille	36h			2
	TD : Droit civil : Famille	15h			1
	UFD23 . Fondamentale droit allemand		78h	6 ECTS	
	Cours Bürgerliches Vermogensrecht II	56h/5 SWS			2
	AG : Bürgerliches Vermogensrecht II	22h/12 SWS			1
	UE021 Ouverture droit allemand		34h/3 SWS	1 ECTS	
	Cours : Staatsrecht (Grundrechte)	34h/3 SWS			1
	UE022 : Ouverture française		25h	2 ECTS	
	Cours : Relations internationales	25h			1
	UFT 20 Transversale droit allemand	11h/1 SWS	11h/1 SWS	1 ECTS	
	Staatsrecht III (Bezüge zum Völkerrecht)	11h/1 SWS			1
	Total	250h	250h	30 ECTS	
	Total LI	500h	500h	60 ECTS	

Licence 2, L2 (Sarrebbruck)		Pdisenzstu nden (*) / volume horaire	Stunden insgesamt (*) / total	ECTS	Gewichtung /coefficient
Semestre 3 (L2-S3)					
	UFD31 : Fondamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours : Droit administratif I	36h			2
	TD : Droit administratif I	15h			1
	UFD32 : Fondamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours : Droit civil : obligations I	36h			2
	TD : Droit civil obligations I	15h			1
	UFD33 : Fondamentale droit allemand	55h	55h	6 ECTS	
	Cours : Strafrecht	33h			2
	AG : Strafrecht	22h			1
	UE031 Ouverture	46h	46h	4ECTS	
	Cours : Droit des biens	20h			1
	Schuldrecht (Vertragsrecht) I	26h			1
	UE032: Ouverture droit français	25h	25h	2 ECTS	
	Cours : Droit pénal général	25h			1
	UFT 30 : Transversale droit allemand	22h/12 SWS	22h/12 SWS	2 ECTS	
	Europarecht I	22h/12 SWS	22h/12 SWS		1
		250h	250h	30	

Semestre 4 (L2-S4)		Prasenzstu nden (*) / volume horaire	Stunden insgesamt (*) / total	ECTS	Gewichtung /coefficient
	UFD41 . Fondamentale droit français		51h	8 ECTS	
	Cours : Droit administratif II	36h			2
	TD : Droit administratif II	15h			1

Semestre (L2-S4)	4	Präsenzstunden volumen horaire	Stunden insgesamt / total	ECTS	Gewichtung /coefficient
	UFD41 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	UFD42 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit civil : responsabilité civile	36h			2
	TD : Droit civil : responsabilité civile	15h			1
	UFD43 : Fondamentale droit français	36h	36h	3 ECTS	
	Cours : Histoire de droit et des institutions	36h			1
	UE041 : Ouverture droit français	65h	65h	7 ECTS	
	Cours : Droit des affaires	30h			1
	Cours : Finances publiques	35h			1
	UFT 40 : Transversale droit allemand	11h/1 SWS	11h/1 SWS	1 ECTS	
	Cours: Strafrechtliches Sanktionensystem	11h			1
	UEL40 : Unité libre droit français	36h	36h	3 ECTS	
	Cours : Procédure pénale	36h			1
		250	250	30 ECTS	
	Total L 2	500	500	60 ECTS	
	Total LI + L2	1000	1000	120 ECTS	

Enseignements de la 3 ^{ème} année de LICENCE (L 3) (Strasbourg)		
5 ^{ème} semestre (septembre / décembre)		
S5	Unité d'enseignement fondamentale 5	15 ECTS COEF 3,

	<i>L'étudiant choisit deux matières de TD parmi :</i>		
	Droit de la responsabilité administrative	32 h cours	13,5h TD
	Droit des biens	32 h cours	13,5h TD
	Droit des obligations 3	32 h cours	13,5h TD
	Droit des sociétés 1	32 h cours	13,5h TD
	Droit international public 1	32 h cours	13,5h TD
	Procédure pénale	32 h cours	13,5h TD
	Relations individuelles du travail	32 h cours	13,5h TD
	Unité d'enseignement d'Ouverture 4	6ECTS	COEF2
	<i><u>L'étudiant choisit deux matières (autres que celles choisies dans l'UEF5) parmi :</u></i>		
	Droit de la responsabilité administrative	32 h cours	
	Droit des biens	32 h cours	
	Droit des obligations 3	32 h cours	
	Droit des sociétés 1	32 h cours	
	Droit international public 1	32 h cours	
	Procédure pénale	32 h cours	
	Relations individuelles du travail	32 h cours	
	Si l'étudiant n'a pas choisi le Droit des obligations 3 et le droit des sociétés 1 dans l'UEFS, il doit obligatoirement choisir la ou les matières non suivies en TD dans l'UEO 4 ou dans l'UEOS		
	Unité d'enseignement d'Ouverture 5	6ECTS	COEF2
	1 cours obligatoire :		
	-Droit allemand composé de	32 h cours	
	(1) Handelsrecht – droit commercial allemand (18heures)		
	(2) Europarecht II,- droit européen en allemand...(14 heures)		
	1 cours au choix parmi les cours suivants ou ceux de l'UEO4 non encore choisis :		
	Droit de la responsabilité (cours en anglais)*	32 h cours	
	Histoire du droit du travail et conjoncture sociale	32 h cours	
	Informatique : préparation au C2i	9 h cours	7,5 h TD
	Libertés publiques	32 h cours	
	Unité d'enseignement Langue 5	3ECTS	COEF1
	<i>L'étudiant choisit une matière parmi les suivantes :</i>		
	Langue étrangère (Allemand, Anglais, Espagnol, Français langue étrangère)		13,5h TD
	Droit de la responsabilité (cours en anglais)* (Si cette matière n'a pas été choisie au titre de l'UE Ouverture 5)		32 h cours
	TOTAL ECTS SS : 30		

Enseignements de la 3 ^{ème} année de LICENCE (L 3) Strasbourg 6 ^{ème} semestre (Janvier 1 juin)			
86	Unité d'enseignement fondamentale 6	15 ECTS	COEF3
	<i>L'étudiant choisit deux matières à TD parmi :</i>		
	Droit administratif des biens et de la fonction publique	32 h cours	13,5h TD
	Droit des sociétés 2	32 h cours	13,5h TD
	Droit des sûretés	32 h cours	13,5h TD
	Droit fiscal	32 h cours	13,5h TD
	Droit international public 2	32 h cours	13,5h TD
	Procédure civile	32 h cours	13,5h TD
	Relations collectives du travail	32 h cours	13,5h TD
	Système juridique de l'Union Européenne	32 h cours	13,5h TD
	Unité d'enseignement d'Ouverture 6	6ECTS	COEF2
	<i>L'étudiant choisit deux matières (autres que celles choisies dans l'UE <u>F6</u>) parmi :</i>		
	Droit administratif des biens et de la fonction publique	32 h cours	
	Droit des sociétés 2	32 h cours	
	Droit des sûretés	32 h cours	
	Droit fiscal	32 h cours	
	Droit international public 2	32 h cours	
	Procédure civile	32 h cours	
	Relations collectives du travail	32 h cours	
	Système juridique de l'Union Européenne	32h cours	
	Philosophie du droit	32h de cours	
	Si l'étudiant n'a pas choisi le Droit des sûretés et le droit des sociétés 2 dans l'UEF6, il doit obligatoirement choisir la ou les matières non suivies en TD dans l'UE06		
	Unité d'enseignement d'Ouverture 7	6ECTS	COEF2
	<i>2 cours obligatoires :</i>		
	- Droit allemand composé de:	32 h cours (à créer)	
	- <u>Gesellschaftsrecht</u> - droit allemand des sociétés (18 heures)		
	- Arbeitsrecht - droit du travail allemand (14 heures)		
	- Histoire du droit privé allemand	32 h cours	
	Unité d'enseignement Langue 6 et MPP	3ECTS	COEF1

	<p><i>L'étudiant choisit une matière parmi les suivantes :</i></p> <p>Langue étrangère <i>(Allemand, Anglais, Espagnol, Français langue étrangère)</i></p> <p>Droit anglais des contrats (cours en anglais)*</p>	<p>13,5h TD 32 h cours</p>
	TOTAL ECTS S 6 : 30 ECTS	
	TOTAL ECTS Licence 3 : 60 ECTS	

2/ PARCOURS B

En plus de ces différentes matières, les étudiants du parcours B valident les connaissances acquises parallèlement dans le cadre de la formation de « Rechtswissenschaft » de l'Université de la Sarre (150 LP sur 3 ans)

Zusätzlich zu den unten aufgeführten Fachern belegen die Studierenden der Variante B in den ersten drei Jahren 150 LP im Rahmen des Studiums der Rechtswissenschaft an der Universität des Saarlandes

L1		Präsenzstunden (*) volumen horaire	Stunden insgesamt (*) / total	ECTS	Gewichtung /coefficient
Semestre 1 (LI-SI)					
	UFD11 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
-	Cours : Droit constitutionnel général	36h			2
-	TD : Droit constitutionnel général	15h			1
	UFD12 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : introduction au droit privé	36h			2
	TD : introduction au droit privé	15h			1
	UFD13 : Fondamentale droit allemand	78h	78h	6 ECTS	
	Cours Bürgerliches Vermögensrecht I	56h/5 SWS			2
	AG : Bürgerliches Vermögensrecht I	22h/12 SWS			1
	UEO11 : Ouverture droit allemand	34h	34h	4 ECTS	

	Cours Staatsrecht 1	34h/3 SWS			1
	UE012 . Ouverture française	18h	18h	2 ECTS	
	Cours : Histoire du droit	18h			1
	Total	232h	232h	28 ECTS	
Semestre 2 (L1-S2)					
	UFD 21 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit constitutionnel : la Vème République	36h			2
	TD : Droit constitutionnel : la Vème République	15h			1
	UFD22 . Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit civil : Famille	36h			2
	TD : Droit civil : Famille	15h			1
	UFD23 : Fondamentale droit allemand	78h	78h	6 ECTS	
	Cours Bürgerliches Vennogensrecht II	56h/ 5 SWS			2
	AG : Bürgerliches Vermôgensrecht II	22h/ 2 SWS			1
	UE021 Ouverture droit allemand	34h/ 3 SWS	34h/ 3 SWS	5 ECTS	
	Cours : Staatsrecht II (Grundrechte)	34h/3 SWS			1
	UE022 . Ouverture française	25h	25h	2 ECTS	
	Cours : Relations internationales	25h			1
	UFT 20 Transversale droit allemand	11h/1 SWS	11h/1 SWS	1 ECTS	
	Staatsrecht III (Bezüge zum Volkerrecht)	11 h/1 SWS			1
		250h	250h	30 ECTS	
	Total L1	482h	482h	58 ECTS	

Licence 2 ₂ L2		Prisenzstunden (*) volume horaire	Stunden insgesamt (*) 1total	ECTS	Gewichtung /coefficient
Semestre 3 (L2-S3)					
	UFD31 . Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit administratif I	36h			2
	TD : Droit administratif I	15h			1
	UFD32 : Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit civil : obligations I	36h			2
	TD : Droit civil obligations I	15h			1
	UFD33 . Fondamentale droit allemand	55h	55h	6 ECTS	
	Cours : Strafrecht	33h			2
	AG : Strafrecht	22h			1
	UE0318 Ouverture (matière au choix)	55h	55h	4 ECTS	
	Cours : Droit pénal	25h			1
	Cours : Droit des biens	20h			1
	UFT 308 : Transversale droit allemand	22h12 SWS	22h12 SWS	4 ECTS	
	Europarecht I	22h12 SWS			1
	Schuldrecht (Vertragsrecht)	26h			1
	Total	199/204h	199/204h	30 ECTS	

Semestre 4 L2-S4)		Prisenzstunden (*) volume horaire	Stunden insgesamt (*) 1total	ECTS	Gewichtung /coefficient
	UFD41 . Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	
	Cours : Droit administratif II	36h			2
	TD :Droit administratif II	15h			1
	UFD42 . Fondamentale droit français	51h	51h	8 ECTS	

Semestre L2-S4)	4	Präsenzstunden (*) volumen horaire	Stunden insgesamt (*) 1 total	ECTS	Gewichtung /coefficient
		Cours : Droit civil : responsabilité civile	36h		2
		TD : Droit civil : responsabilité civile	15h		1
		UFD43 . Fondamentale droit français	36h	36h	3 ECTS
		Cours : Histoire de droit et des institutions	36h		1
		UE041B . Ouverture droit français (1 matière à choisir)	66h	66h	6 ECTS
		Cours : Droit des affaires	30h	30h	1
		Cours : Procédure pénale	36h	36h	1
		UFT 40 : Transversale droit allemand	11h	11h	1 ECTS
		Cours : Strafrechtliches Sanktionensystem	11h/1 SWS	11h/1 SWS	1
		Total	179/185h	179/185h	26 ECTS
		Total L 2			56 ECTS
		Total LI + L2			114 ECTS

Licence 3 - L3 Parcours B :

Pour mémoire: la troisième année de Licence se déroule à Strasbourg selon la maquette de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de gestion.

Les étudiants du parcours B peuvent suivre le programme classique avec les Parcours A et valider 180 ECTS à l'université de Strasbourg ou suivre seulement les matières suivantes.

Zur Erinnerung: Das dritte Studienjahr findet im Rahmen des Licence-Studiengangs (Parcours droit privé- droit français et allemand) an der Universität de Strasbourg statt.

Die Studierenden der Variante B können die Licence, wie die Studierenden der Variante A, mit 180 ECTS an der Universität de Strasbourg absolvieren oder lediglich folgende Module der Universität de Strasbourg belegen.

Enseignements de la 3 ^{ème} année de LICENCE (L 3) Parcours B-programme allégé		
5 ^{ème} semestre (septembre / décembre) Strasbourg		
S5	Unité d'enseignement fondamentale 5	15 ECTS COEF3
	Droit des obligations 3	32 h cours 13,5h TD
	Droit des sociétés 1	32 h cours 13,5h TD
	Unité d'enseignement d'Ouverture 5	4ECTS COEF2
	(3) Handelsrecht – droit commercial allemand (18 heures)	32 h cours
	(4) Eurooarcht II"- droit européen en allemand...(14 heures)	
Enseignements de la 3 ^{ème} année de LICENCE (L 3) Parcours B		
6 ^{ème} semestre (Janvier / juin)		
S6	Unité d'enseignement fondamentale 6	15 ECTS COEF3
	Droit des sûretés	32 h cours 13,5h TD
	Droit des sociétés 2	32 h cours 13,5h TD
	Unité d'enseignement d'Ouverture 7	4ECTS COEF2
	- <u>Gesellschaftsrecht- droit allemand des sociétés</u> (18 heures)	
	- <u>Arbeitsrecht- droit du travail allemand</u> (14 heures)	

Tableau récapitulatif des matières suivies pour le ZSDFR (le Certificat d'études juridiques franco-allemandes)

Tabelle der Prüfungsleistungen des Zertifikats „Studien des deutschen und französischen Rechts“ (ZSDFR)

1. Semester Zertifikat „Studien des deutschen und französischen Rechts“ ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Präsenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)
Einführung in die gemeinsame deutsche und französische (Rechts-) Kultur	V	11h	p
Hauptfach frz. Recht Droit constitutionnel général Droit constitutionnel général	V AG	51 h 36 h 15 h	p p
Hauptfach frz. Recht Introduction au droit privé Introduction au droit privé	V AG	51 h 36 h 15 h	p p
Hauptfach dt. Recht Bürgerliches Vermögensrecht I Bürgerliches Vermögensrecht I	V AG	78 h 56 h /5 SWS 22 h /2 SWS	p p
Hauptfach dt. Recht Staatsrecht I	V	34 h 34 h / 3 SWS	p
Nebenfach Histoire du droit	V	18 h 18 h	p

2. Semester ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Präsenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)
Hauptfach frz. Recht Droit constitutionnel (Va Rep.) Droit constitutionnel (Va Rep.)I	V AG	51 h 36 h 15 h	p p
Hauptfach frz. Recht Droit de la famille Droit de la famille	V AG	51 h 36 h 15 h	p p
Hauptfach dt. Recht Bürgerliches Vermögensrecht II Bürgerliches Vermögensrecht II	V AG	78 h 56 h /5 SWS 22 h /2 SWS	p p
Hauptfach dt. Recht Staatsrecht II (Grundrechte) Staatsrecht II (Grundrechte)	V AG	56 h 34 h /3 SWS 22 h /2 SWS	p p
Hauptfach dt. Recht Staatsrecht III (Bezüge zum Völkerrecht)	V	11h 11h / 1SWS	p

Nebenfach Relations internationales	V	25 h 25 h	P
---	---	---------------------	---

3. Semester ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Prasenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)
Hauptfach frz. Recht Droit administratif 1 Droit administratif 1	V AG	51 h 36 h 15h	p p
Hauptfach frz. Recht Droit civil (Obligations 1) Droit civil (Obligations 1)	V AG	51 h 36 h 15h	p p
Hauptfach dt. Recht Allg. Teil des Strafrechts Allg. Teil des Strafrechts	V AG	55 h 33 h 13 SWS 22h 12 SWS	p p
Hauptfach dt. Recht Staatsrecht III (Europarecht) Schuldrecht Teil 1	V V	59 h 22h 12 SWS 26 h	p p
Optionalbereich frz. Recht Droit civil : Droit des biens Oder Droit :>éna1	V V	20h oder 25h 20 h 25h	WP WP

4. Semester ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Prasenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)
Hauptfach frz. Recht Droit administratif II Droit administratif II	V AG	51 h 36 h 15h	p p
Hauptfach frz. Recht Droit civil (Responsabilité civile) Droit civil (Responsabilité civile)	V AG	51 h 36 h 15 h	p p
Hauptfach dt. Recht Strafrechtliches Sanktionensystem	V	11h /1 SWS 11h 11 SWS	p
Optionalbereich frz. Recht Procédure pénale oder Droit des affaires	V V	36h /30h 36 h 30 h	WP WP
Nebenfach Histoire du droit et des institutions	V	36 h 36 h	p

5. Semester ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Prasenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)

Hauptfach frz. Recht Droit des sociétés 1 Travaux dirigés	V AG	46 h 32.5 h 13.5h	p
Hauptfach frz. Recht Droit des obligations 3 TD	V AG	46 h 32.5 h 13.5 h	p
Hauptfach dt. Recht Handelsrecht	V	18h (UL) / 2 SWS (UdS) 18h/ 2SWS	p

6. Semester ZSDFR			
	Lehrveranstaltung	Präsenzstunden	Pflicht (P) / Wahlpflicht (WP)
Hauptfach frz. Recht Droit des sociétés 2 TD	V AG	46 h 32.5 h 13.5h	p
Hauptfach frz. Recht Droit civil des sûretés TD	V AG	46 h 32.5 h 13.5h	p
Hauptfach dt. Recht Gesellschaftsrecht	V	18h (UL) / 2 SWS (UdS) 18h /2 SWS	p
Dt.-Frz. rechtsvergleichendes Seminar	V	11h /1 SWS	p

A Strasbourg, le...../1/2014

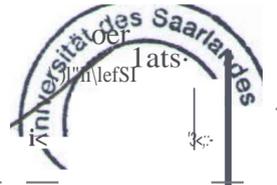
A Saarbrücken, le 28. Aug. 2014

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN
Premier Vice-Président



Alain Beretz
Président de l'Université de Strasbourg



Volker Linneweber

Président de l'Université de la Sarre

Président de l'Université de la Sarre



Christian Mestre

Doyen de la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion



Stephan Weth

Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences économiques